



CONSEIL COMMUNAL

GIMEL

Rapport Sur le préavis municipal No 01-2019 Remplacement de l'Unimog

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission composée de

Jean-Jacques Clerc, président,
Sébastien Debonneville,
Antonio Felgueiras
Jean-Michel Renaud
Mary Beatrice Croisier, rapporteuse

S'est réunie à trois reprises,

- Le jeudi 21 février 2019 pour la prise de connaissance du préavis et l'élaboration des questions ;
- Le mercredi 27 février 2019 pour une séance en présence de Monsieur Philippe Reymond, municipal et Monsieur Laurent Bolay, responsable de voirie. Nous tenons ici à remercier vivement ces personnes pour leur disponibilité et leurs explications.
- Le mardi 05 mars 2019 pour la synthèse et la rédaction du présent rapport.

La municipalité nous a présenté trois offres détaillées. Une de l'entreprise Bernard Frei à Fleurier/NE totalisant Fr.237'000.-, une de l'entreprise KufferAgri Sàrl à Yens totalisant Fr.239'500.- et une de l'entreprise Lagrico Sàrl à Villars sous Yens totalisant Fr.239'000.-. La reprise de l'ancien Unimog et ses agrégats est comprise dans ces chiffres.

La municipalité, pour son étude, a décidé de porter son choix sur des marques de véhicules les mieux adaptés pour le travail d'une commune. Pour ce faire, elle a voulu contacter les importateurs directs pour la Suisse. Trois marques ont retenu l'attention de notre autorité, Viatrac Aebi VT450 Vario, Lindner Unitrac 112 et Reform Muli T10X.

Ces trois machines ont subi des tests d'une semaine chacune par les employés de notre voirie. De ces investigations il ressort que le modèle Reform Muli T10X se trouve le mieux approprié pour notre service. En effet : plusieurs éléments plaident notamment en sa faveur à savoir : L'accessibilité, le volume de la cabine et la simplicité d'utilisation des différentes commandes, moins informatisées que sur les autres véhicules essayés. La commission est d'avis de suivre le choix de la municipalité.

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, la commission unanime propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GIMEL

- Vu le préavis No 01-2019 de la Municipalité
- Oûi le rapport de la Commission chargée de l'étude du projet
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

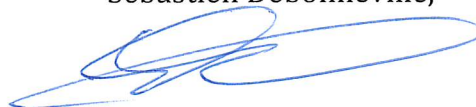
- a. D'autoriser la Municipalité à acquérir le véhicule REFORM Muli T10X et ses équipements tels que décrit ci-dessus moyennant reprise de l'Unimog, de la saleuse et de la lame à neige existants pour un montant de Fr. 239'000.00 TTC.
- b. De prélever un montant de Fr.239'000.00 sur le compte Raiffeisen N°1001.85 en vue du financement de cet achat.
- c. D'amortir ce véhicule par le prélèvement sur le compte de réserve « Fond de renouvellement des véhicules communaux » N°9281.010 de Fr.239'000.00.
- d. De prendre acte qu'un montant de Fr. 10'000.00 / an, renouvelable, sera crédité sur le compte N°9281.010 dès le premier janvier 2019 ainsi que sur le compte Raiffeisen N° 1001.85.

Pour la commission

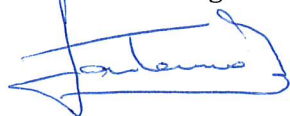
Jean-Jacques Clerc, président,



Sébastien Debonneville,



Antonio Felgueiras



Jean-Michel Renaud



Jean-Michel Renaud

Mary Beatrice Croisier, rapporteuse

